



CHA - SACE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Case postale
3003 Berne

N/réf. : FP/6142-2019

Genève, le 11 décembre 2019

Concerne : mise à l'enquête publique du dossier de mise en œuvre du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Détermination du canton de Genève et prise de position relative aux oppositions transmises à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Madame, Monsieur,

La Chancelière d'Etat nous prie de vous transmettre, sous ce pli, une copie du courrier relatif à l'objet mentionné sous rubrique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Service administratif
du Conseil d'Etat



Le Conseil d'Etat

6142-2019

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : mise à l'enquête publique du dossier de mise en œuvre du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Détermination du canton de Genève et prise de position relative aux oppositions transmises à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil donne suite à la consultation du canton relative à la mise à l'enquête publique du dossier de mise en œuvre du PSIA pour l'Aéroport international de Genève (AIG), ouverte le 18 septembre 2019 pour une durée de trois mois pour les autorités.

L'activité aéroportuaire à Genève et la capacité des autorités à soutenir son développement tout en maîtrisant les effets collatéraux sur les plans environnemental et territorial suscitent énormément d'inquiétudes auprès de la population. Cette inquiétude s'est exprimée à la fois dans les prises de position qui ont été transmises à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) dans le délai imparti aux particuliers et aux communes, mais également dans le résultat des votations cantonales concernant l'initiative populaire intitulée "pour une gouvernance démocratique de l'Aéroport International de Genève – reprenons en main notre aéroport", adoptée à plus de 56% des voix. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat souhaite prendre position.

La fiche PSIA spécifique à l'AIG propose des solutions novatrices afin de concilier l'exploitation qualitative de l'aéroport, les objectifs environnementaux et de santé publique. Il est donc aujourd'hui primordial de trouver les bons équilibres entre les intérêts économiques et environnementaux dans sa mise en œuvre. De ce point de vue, le dossier déposé par l'AIG remplit pleinement les attentes du canton, en présentant une juste combinaison entre la modernisation indispensable de l'infrastructure aéroportuaire nécessaire au dynamisme économique de notre canton et de la région et des mesures concrètes permettant de maîtriser les effets environnementaux et territoriaux de son activité, notamment en ce qui concerne le bruit sur les périodes nocturnes.

L'ensemble des pièces soumises par l'AIG pour approbation, relatives au nouveau règlement d'exploitation de l'infrastructure ainsi que les différentes cartes s'inscrivent dans le cadre contraignant indispensable posé par la fiche PSIA.

Dans le détail, notre Conseil rappelle, concernant l'utilisation de l'Aile Est, qu'il avait été convenu lors de négociations avec les riverains opposés au projet que celui-ci demanderait une modification des modalités d'exploitation des positions de réserves à la suite de l'adoption de la fiche PSIA. Tel est précisément l'objet de la demande soumise aujourd'hui par l'établissement.

De même, l'aménagement d'une nouvelle sortie rapide depuis la piste principale devrait permettre de mieux fluidifier le trafic au sol et limiter ainsi les temps de roulage des avions.

Ces deux premiers éléments sont donc en phase avec la fiche PSIA telle qu'adoptée par le Conseil fédéral en novembre 2018.

La publication des nouvelles courbes de bruit admissible représente également une avancée significative et une première étape importante, l'objectif affiché restant pour le Conseil d'Etat l'atteinte de la courbe cible à l'horizon 2030. Ces nouvelles courbes sont pour le canton la matérialisation de la situation existante, l'ancienne courbe étant totalement obsolète puisque basée sur un référentiel de l'an 2000. Après avoir demandé à plusieurs reprises la mise à jour de ces courbes à la Confédération, notre Conseil salue donc cette étape, tout en regrettant qu'elle arrive si tard car la variation entre les anciennes et les nouvelles courbes de bruit admissible donne l'impression à la population d'une augmentation non maîtrisée du bruit.

En parallèle, l'AIG propose la mise en place d'un système de quotas pour limiter les décollages nocturnes après 22h, ces décollages impactant négativement les courbes de bruit sur les périodes nocturnes et étant source d'une gêne importante pour une proportion non négligeable de la population de notre canton. Notre Conseil soutient ce nouveau dispositif. A moyen terme, ce système de quotas présente l'avantage d'être évolutif selon la quantité de quotas distribuée et pourra, cas échéant, être renforcé si les objectifs sur la diminution des retards ne sont pas atteints dans des délais raisonnables. Le canton suivra avec attention l'effet de ce dispositif au regard des courbes annuelles de bruit.

En tout état, compte tenu de la complexité du dossier, il nous apparaît nécessaire d'intensifier la collaboration entre le Conseil d'Etat et l'OFAC, afin d'améliorer la planification et l'organisation des décisions et consultations fédérales impactant l'AIG, dans le but de renforcer la cohésion des décisions fédérales et des préoccupations de la population genevoise. Pour cela, nous proposons de mettre en place une séance annuelle d'une délégation de notre Conseil avec l'OFAC, pour échanger sur les grands enjeux.

Enfin, le Conseil d'Etat requiert de l'OFAC une décision rapide au regard de la suite donnée à l'enquête publique, afin de permettre à l'aéroport de mettre en œuvre les solutions innovantes proposées dans le prolongement de l'adoption de la fiche PSIA. Parallèlement, une cohésion entre la partie conceptuelle et la partie opérationnelle du PSIA nous semble également indispensable, comme nous l'avons signifié dans notre récente prise de position, le rapport sur la politique aéronautique de la Suisse (LUPO) n'étant manifestement plus en adéquation avec les défis actuels que notre canton doit relever.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

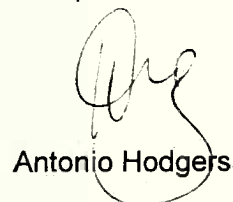
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La Chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : - Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
- Aéroport international de Genève (AIG)